

LE CANARD DU SUD

Journal d'information du syndicat Solidaires, Unitaires et Démocratiques des travailleurs du rail de la région de Metz-Nancy

2^{ème} trimestre - avril 2006

N°29

MOT D'HUMEUR

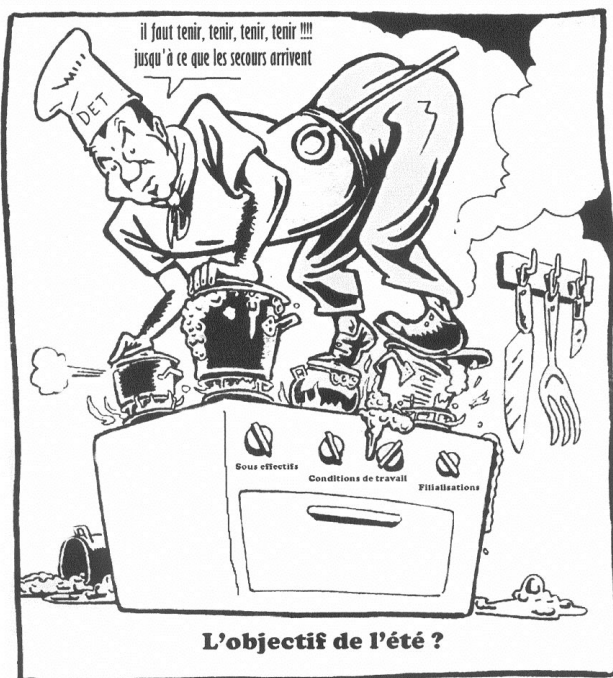
Encore, une fois, une réunion avec à l'ordre du jour son lot de restructuration, fusion ou regroupement mais aussi une bonne nouvelle, la création d'un nouvel établissement. Cela a failli être la bonne nouvelle, car à la lecture des organisations de travail mais aussi des conditions de représentation du personnel, notre bonne direction avait tout fait à l'économie. Une motion intersyndicale a été adoptée et des réunions de travail auront lieu à partir de septembre avec les organisations syndicales afin de travailler sur les organisations de travail mais aussi sur les CHSCT et sur les instances de représentation du personnel du

futur EVEN LGV EST.

Encore une fois, la direction a écouté les élus du CE donner leurs avis négatifs sur les restructurations des EEX ou sur la création de l'agence immobilière régionale par mutualisation.

La nouveauté, c'est que le directeur décide du droit d'expression des élus et représentants syndicaux. Il préfère peut être des syndicalistes muets!!

Quoi qu'il en soit, malgré les avis négatifs, l'EEX de Metz et Est Mosellan est mort. Sa dissolution dans les deux nouveaux établissements par activités régionaux ne s'accompagnera pas d'améliorations pour les conditions de travail des copains.



ATTAQUES

Cette séance plénière a démontré une fois de plus toute l'inefficacité du dialogue social tant prôné par notre direction. Notre directeur et ses adjoints sont restés sourds désespérément. Que ce soient des élus ou des cheminots venus exprimer leurs doléances en direct, ils n'entendent rien. SUD Rail est prêt pour construire le rapport de force nécessaire avec les autres syndicats afin d'inverser ce processus. Il serait certainement plus productif de se battre contre la direction plutôt que, comme la CGT, passer son temps à attaquer SUD dans des déclarations grandiloquentes et mensongères.

Sud
Rail

Dépôt légal : Numéro 29 - année 2006 - N° ISSN 1295-3687
Directeur de publication : Serge Savaris - Rédacteur : Jean-Louis Cornuez
Trimestriel - Abonnement 8 euros -
Imprimerie SUD Rail Metz Nancy - 5, rue du Chemin de Fer - 57100 Thionville

Union
syndicale G10
Solidaires

La CGT devrait se réjouir au contraire qu'une nouvelle négociation soit rendue possible au travers de cet arrêt du Conseil d'Etat favorable à SUD rail mais aussi au SNPST (Syndicat National des Professionnels en Santé au Travail).

Faut-il rappeler que le médecin du travail est un médecin de prévention en santé au travail, ses missions sont exclusivement des missions de prévention. Il est le "conseiller médical" indépendant de l'employeur et du salarié. Il doit donner un avis dans tous les cas de risque, de danger pour l'agent mais aussi se prononcer en cas d'inaptitude, proposer des mesures d'aménagement du poste de travail en prenant en compte l'âge, l'état de santé et la résistance physique de l'agent. Il ne peut en aucun cas se prononcer sur une aptitude sélective encore moins lorsqu'elle est orientée sur des critères subjectifs ou encore soumise au dictat d'une entreprise.

Mais la fédération des cheminots CGT sera-t-elle assez intelligente pour comprendre les enjeux de société. Comprend-t-elle que la médecine du travail ou d'expertise ne peut en rien servir de moteur à l'exclusion sociale. Au contraire la médecine doit être une science plus exacte et permettre d'accéder à l'emploi sans faire prendre de risques pour celui qui tient son poste, sans faire prendre de risques aux tiers (usagers, clients, collègues de travail...). Saura-t-elle construire comme nous l'avons déjà fait, une plateforme commune acceptable pour les cheminots et acceptable pour la sécurité des circulations ?

Avec elle, mais aussi avec les autres fédérations de cheminots, nous sommes prêts à reprendre la liste complète des maladies excluant du travail toute une catégorie de travailleurs, nous sommes prêts à étudier la proposition de restrictions médicales "objectives et fondées", reposant sur des études scientifiques épidémiologiques et surtout indépendantes de tout lobbying.

Avec elle nous sommes prêts à participer à la mise en place d'une médecine de prévention des risques, médecine au service de l'emploi et de la sécurité digne d'une grande entreprise ferroviaire comme la SNCF.

L'arrêté d'aptitude mis en place à la SNCF sous couvert d'une Directive européenne, n'a été qu'un prétexte à la pratique d'eugénisme sur des critères de santé.

Oui nous réaffirmons que la SNCF s'est servie de ce document rédigé en partie par elle-même et par son ministère de tutelle, puis de la mise en place de "l'habilitation" pour élaborer une liste de maladies interdisant à certaines personnes toute possibilité de travailler sur des emplois désignés (ensemble de postes soumis aux règles de sécurité).

Oui nous réaffirmons que la SNCF a profité de cette négociation pour élargir les emplois soumis à ces règles (ex : agents de maintenance du matériel...),

Oui nous réaffirmons que certaines pathologies inscrites dans les annexes du RH0409 sont infondées et ne reposent sur aucun critère scientifique, aucune étude épidémiologique (exemple du S.I.D.A....),

Oui nous réaffirmons que la SNCF a utilisé l'opération cœur 2001 pour faire un état des lieux médical de son personnel,

Oui nous réaffirmons que les médecins du travail ont été brusquement travestis en médecin de sélection, sélectionnant les agents et candidats à l'emploi sur des critères établis unilatéralement par une direction des services médicaux, direction subordonnée à la direction générale des services de la SNCF,

Oui nous réaffirmons que ces critères mais aussi les méthodes consistant à humilier mais aussi à suspecter systématiquement tous les agents, sont des critères purement idéologiques.